

PRESCRIPTION ET MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS AU PUBLIC

Monsieur le Maire de la commune de CAZERES/GARONNE informe ses administrés que par arrêté du 23.06.2017, il a été prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du PLU. La délibération du 03.07.2017 en précise les modalités.

La 4^{ème} modification simplifiée a pour but :

- *La création un périmètre d'interdiction d'implantation de commerces à proximité du collège et du futur lycée*
- *La suppression de l'obligation de réaliser au moins 5 logements dans les opérations d'aménagements d'ensemble en zone AU. La suppression de cette obligation doit permettre la mise en œuvre du projet de la future gendarmerie.*
- *La modification du ratio de nombre de place de stationnement imposé lors de la construction de maisons d'habitations. Ce ratio estimé excessif, est ramené d'une place par tranche de 60 m² de SHON à 2 places par logement.*
- *La clarification des dispositions de l'article U11 pour le secteur U2, en précisant que seules les constructions à usage d'habitation sont concernées par le respect des « caractéristiques » liées au style contemporain.*

- *Le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme et l'exposé des motifs sera mis à disposition du public en mairie au service administratif, aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 (sauf jour férié) pour une durée de un mois du 07 août 2017 au 08 septembre 2017 inclus ;*
- *Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;*
- *Le projet pourra être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-cazeres.fr. Les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante : contact@mairie-cazeres.fr.*

Fait à CAZERES, le 04 juillet 2017

Le Maire,

Michel OLIVA